

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2015/86

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	31

L'An deux mille quinze et le mardi 24 novembre à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 17 novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, COUROUAU, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DOUX, COURTIE, MASONNAVE, CASADEBAIG, MOUNAUT, ALBIRA, LABERNADIE, SARRAILH, LABOURDETTE, SANZ, BOUSQUET et Mmes MOURTEROT, BERGES, CLAVIER, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

Présents suppléants : M. CASAU et Mme LECOMTE

M. VISSE donne procuration à M. MARTIN
M. BOUTONNET donne procuration à M. DOUX
M. SANZ donne procuration à M. BOUSQUET

Secrétaire de séance : M. CARRERE

OBJET : RIVIERES : APPROBATION AVENANT N°1 AU CONTRAT PASSE EN 2013 AVEC LE BUREAU D'ETUDES ETEN ENVIRONNEMENT
RAPPORTEUR : JEAN-PAUL CASAUBON, PRESIDENT

Exposé :

En 2013, la CCVO a passé un marché avec le bureau d'études Eten Environnement pour la réalisation d'une étude préalable au dossier de déclaration d'intérêt général et de mise en place d'un plan de gestion pluriannuel du gage d'Ossau et de ses affluents.

L'étude prévue initialement sur le Canceigt à Béost et s'élevant à 8 291,27 €, a été remplacée par une étude complémentaire s'élevant à 5 880,00 € pour les travaux d'urgence, modifiant le marché initial comme suit :

Montant des missions prévu sur le marché en TTC	Avenant n°1 en moins-value en TTC	Nouveau montant TTC	Variation en %
70 229,12 €	2 411,27 €	67 817,85 €	-3.43

Dans ces conditions, il convient de passer un avenant n°1 au marché initial pour un montant TTC de 2 411,27 euros, ce qui porte le montant du marché à 67 817.85 euros TTC.

Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le présent rapport,

APPROUVE la diminution du montant du marché,

DECIDE de passer un avenant au marché passé avec Eten Environnement pour la réalisation d'une étude préalable au dossier de déclaration d'intérêt général et de mise en place d'un plan de gestion pluriannuel du gage d'Ossau et de ses affluents.

AUTORISE le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document à intervenir.



Le Président
Jean-Paul CASAUBON

